

AVIS PUBLIC
Demande d'autorisation d'un usage conditionnel

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **8 septembre 2014, à 20 h**. Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande d'autorisation d'un usage conditionnel ici-bas.

La nature de la demande vise le bâtiment principal situé au 200, rue Narcisse, afin d'accorder l'usage conditionnel « Transformation d'immeuble post-industriel en résidentiel » dans les zones Ra.46 et Pc.5.

Donné à New Richmond,
Ce 21^e jour de juillet 2014

Céline LeBlanc
Greffière